

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 133 (2007)
Heft: 24: Echelles de coopeération

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La seconde conférence des présidents 2007 s'est tenue le 23 octobre à Berne. En vue de la prochaine assemblée des délégués du 7 décembre, la direction a fourni des informations concernant une série de modifications statutaires, le budget établi pour l'an prochain, ainsi que les candidatures en lice pour deux successions en son sein. Les autres objets à l'ordre du jour ont été l'accueil de geosuisse comme société spécialisée de la **sia**, le règlement SIA 106, la vente des normes par Webnorm SIA et la nouvelle conception du rapport de gestion.

Liste des diplômes

L'acceptation du renouvellement des statuts de la **sia** en 1999 partait du principe que les nouveaux diplômes de Master seraient clairement définis, unifiés et équivalents. On s'aperçoit aujourd'hui que ce n'est pas le cas et que le titre sanctionne des filières très diverses. La direction propose d'introduire, en collaboration avec l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), la Fondation des registres suisses et les EPF, une liste **sia** des diplômes de Master reconnus. La direction propose aussi une modification des statuts pour l'affiliation individuelle à la **sia**: les diplômés d'une Haute école universitaire au bénéfice d'un titre de Master reconnu sont considérés comme aptes à l'exercice professionnel; on pourrait renoncer à l'obligation d'attester de huit ans d'études et d'activité professionnelle et supprimer ainsi un obstacle pour leur adhésion à la **sia**. Le groupe professionnel *Ingénierie* a émis des réserves par le biais de son président Conrad Jauslin. Il considère l'expérience professionnelle comme un pré-requis important pour l'affiliation.

Il n'y a pas eu d'oppositions aux autres modifications statutaires proposées. Ainsi, le renouvellement de l'obligation faite aux membres de respecter la totalité des règlements **sia** – soit aussi les bases d'honoraires fixées dans les règlements 2003 sur les prestations et les honoraires – est maintenant possible, vu qu'il n'y a plus de contradiction avec le droit des cartels. Pour le reste, il s'agit d'intégrer aux statuts la définition des membres partenaires – dont l'affiliation était jusqu'ici fixée par le règlement des membres –, et de reformuler les tâches et la composition de la commission de la formation.

Budget 2008 et élections à la direction

Selon les termes de Markus Bühler, membre de la direction et trésorier, le budget 2008 reflète une situation financière qui reste tendue. Il présente à nouveau un déficit, le dépassement de 120 000 francs étant un peu inférieur à celui du budget 2007. La direction propose de relever de 50 francs la cotisation annuelle des membres associés pour la porter à 250 francs. Elle justifie cette mesure par le fait que, sauf le droit à faire figurer le label **sia** dans leur raison sociale, les membres associés bénéficient des mêmes prestations que les membres individuels, et que l'augmentation de la cotisation constituerait une incitation à devenir membres individuels.

Le président et les membres de la direction sollicitent tous leur réélection devant la prochaine assemblée des délégués, à l'exception de Blaise Junod et Daniele Stocker. Comme candidats à leur succession, Valerio Olgiati, architecte EPFZ/SIA à Coire se présentera en décembre et Eric Frei, architecte EPFL/SIA et président de la section vaudoise, à la première assemblée des délégués de l'an prochain.

A ce propos, la direction s'est vu suggérer par la conférence des présidents d'intégrer plus de spécialistes des différents domaines d'expertise de la **sia**, soit des représentants des groupes professionnels *Technique/Industrie* et *Sol/Air/Eau*. Daniel Kündig a répondu que l'interdisciplinarité de la direction constituait certes un objectif important, mais pas toujours aisément concrétisé dans la mesure où les critères d'élection prioritaires demeurent les compétences et la motivation des personnalités qui s'engagent à apporter une contribution substantielle au collège.

Adhésion de «geosuisse» à la SIA – RPH des géologues

La Société suisse de géomatique et de gestion du territoire, geosuisse, souhaite rejoindre la **sia** comme société spécialisée. La direction, ainsi que les groupes professionnels *Ingénierie* et *Sol/Air/Eau* auxquels la nouvelle société serait rattachée, saluent cette démarche. La candidature de geosuisse a été discutée avec la Société spécialisée des ingénieurs du génie rural, des ingénieurs-géomètres et des ingénieurs de l'environnement (SRGE), qui procédera à sa dissolution si geosuisse devient une société spécialisée de la **sia**.

Le règlement concernant les prestations et les honoraires des géologues (RPH) SIA 106 est prêt à être soumis à l'assemblée des délégués «juste avant la fermeture des portes», selon la formule de Pirmin Mader, président de l'Association suisse des géologues. Le nombre croissant de règlements sur les prestations et honoraires ne favorise guère la transparence, pour les maîtres de l'ouvrage notamment, si bien que la direction a suivi le conseil d'un de ses groupes de travail en décidant de ne plus autoriser de nouveaux RPH pour des spécialisations professionnelles supplémentaires. Les requêtes dans

ce sens seront à l'avenir traitées sous forme d'annexes à des RPH existants.

Rapport annuel et Webnorm

Dès 2007, le rapport annuel de la **sia** ne sera plus rédigé et publié en deux versions. On renoncera au rapport officiel exhaustif pour publier sur Internet les rapports des sections, sociétés spécialisées et commissions. Un rapport annuel unique paraîtra sous la forme d'un imprimé condensé et entièrement trilingue (allemand, français, italien), avec les liens Internet pour les rapports des organes de la **sia**.

Avec « Webnorm SIA », janvier 2008 verra la mise en ligne de la nouvelle plate-forme électronique de vente des normes. L'accès aux normes pourra ainsi être fait via Internet par le biais

d'un abonnement électronique iNorm. Sa version standard autorisera l'impression des normes, ce qui constitue une nouvelle offre de la **sia**. Une version light à demi prix permettra – comme jusqu'ici avec les CD-Norm – un accès en lecture seule. Limités à une année civile, les droits peuvent également être acquis pour des séries de normes.

Thomas Müller, responsable RP/
Communication SIA

RENCONTRE FEMME+ SIA

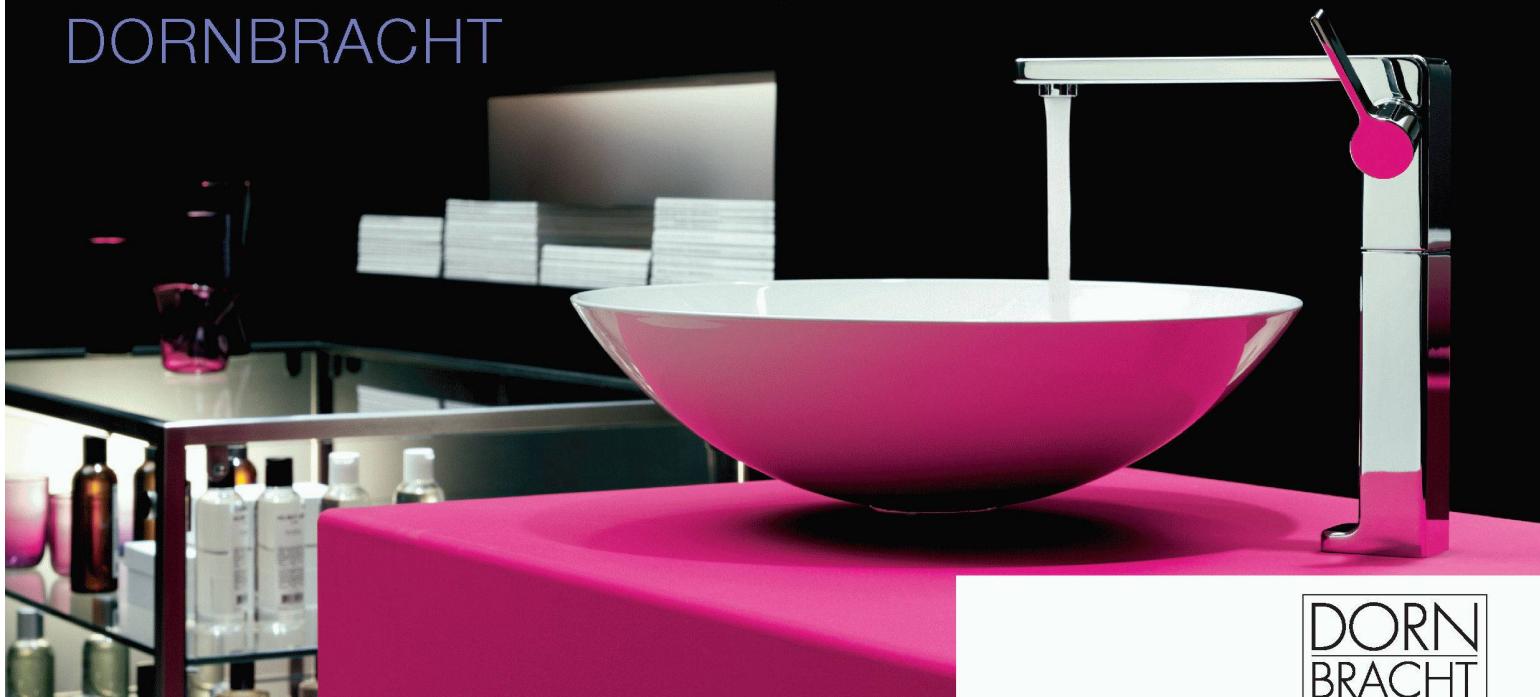
Le groupe de travail Femme+ de la **sia** (F+) a organisé une première rencontre élargie le 30 octobre à Lausanne, pour initier un programme d'actions spécifiques pour les femmes architectes et ingénierues de la Suisse romande.

Claudia Liebermann, membre active du groupe F+ et du GA, a ouvert la soirée en exposant l'action du groupe et les buts de ces rencontres: privilégier la solidarité et la recherche de mixité, améliorer l'exercice de nos professions, assurer la représentation du groupe et renforcer ses prises de position.

Maya Karacsony, présidente de la Commission Frau+ de la **sia**, a présenté la situation des femmes architectes et ingénierues au sein de la **sia** ainsi que l'organisation et l'action du groupe Frau+. Elle a souligné la faible présence des femmes dans les commissions **sia** et le pourcentage réduit de femmes inscrites à la **sia** (8,4% toutes professions confondues), appelant cette dernière à s'investir pour une minorité au féminin.

LULU DORNBRACHT

SENSIBILITÉ



DORN
BRACHT

the SPIRIT of WATER

Est-ce une salle de bains ? Est-ce un lounge ? Cela fait-il une différence ? LULU propose un design original aux angles arrondis, une esthétique aux formes douces, qui se reflètent dans le concept global de la série. LULU a été conçue par Sieger Design. Aloys F. Dornbracht GmbH & Co. KG, Köbbingser Mühle 6, D-58640 Iserlohn. Vous pouvez demander directement notre catalogue *the SPIRIT of WATER* auprès de : Sadorex Handels AG, case postale, CH-4616 Kappel SO, tél. 062 787 20 30, fax 062 787 20 40. Exposition : Letzweg 9, CH-4663 Aarburg. E-Mail sadorex@sadorex.ch, www.sadorex.ch, www.dornbracht.com

Sylvie Dürer, cheffe de service du Bureau de l'Egalité du Canton de Vaud, a exposé les cadre statistique très défavorable de la situation des femmes dans les professions techniques en Suisse. Elle a également dressé un portrait synthétique mais très complet des différents types d'obstacles aux carrières des femmes. Elle a ensuite rappelé les bases légales de l'égalité en Suisse et présenté quelques voies possibles pour améliorer la situation actuelle, entre autres par le biais du réseautage.

Une discussion ouverte animée et intense a suivi, dans laquelle la plupart des participantes se sont exprimées. Les interventions, qui se sont prolongées lors de l'apéritif offert par la **sia**, ont fait état de réflexions personnelles riches, utiles à d'autres et donnant matière à la poursuite de notre travail.

L'état de ces discussions nous encourage à établir un calendrier de rencontres régulières qui doivent nous permettre de mieux se connaître, mais aussi déboucher sur une série d'action pour améliorer notre pratique professionnelle et notre visibilité à l'extérieur.

Parmi les propositions faites lors de cette soirée, on peut citer une participation plus active et engagée des femmes aux actions régionales de la **sia**, une présence audible aux débats tels que les rendez-vous « Urbanités » et une participation très forte, voire même exclusive au prochain stand **sia** de Habitat et Jardin.

Commission Femme+, Suisse romande

SÉANCE DE LA CNR

Lors de sa séance du 22 novembre, la Commission centrale des normes et règlements (CNR) de la **sia** a prolongé jusqu'en 2010, la validité du cahier technique M2014 « Organisation des couches de CAO ». Quatre textes ont en outre été approuvés. La norme SIA 422 « Capacité des zones à bâtir » fixe la ter-

minologie pour les zones constructibles et fournit des exemples; elle apporte ainsi une contribution à une réglementation unitaire du droit de la construction en Suisse. Le cahier technique M2023 « Ventilation des habitations » résume les nouveautés intégrées à la normalisation européenne. Quant aux cahiers techniques M2035 et M2036, ils explicitent l'échange de données CAO, en vue de l'unification ou tout au moins de la clarification urgemment réclamée par les praticiens. Le délai de recours pour ces quatre publications court jusqu'au 31 décembre 2007, après quoi elles seront imprimées.

Cinq nouveaux projets

Lors de la révision de la SIA 271/2 « Toitures-jardins », le titre allemand de la norme a été critiqué car l'intitulé « Flachdächer zur Begrünung » (littéralement « toits plats destinés à la verdure ») semble mettre l'accent sur les toitures plates plutôt que sur la compensation écologique. La révision de la norme SIA 451 « Informatique – Format des données pour descriptifs » est motivée par la nouvelle *crbox* développée par le Centre suisse pour la rationalisation de la construction (CRB). Le cahier technique M2039 « Mobilité induite par la situation des immeubles » fournira des données concrètes sur la consommation d'énergie liée aux besoins de mobilité tels que mentionnés dans les « Objectifs de performance énergétique SIA ». La CNR se réserve le droit de n'accepter la future publication des résultats que sous forme de documentation. Quant aux deux projets de révision SIA 142 « Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie » et SIA 380/1 « L'énergie thermique dans le bâtiment », qui ont été présentés pour information, ils sont suffisamment avancés pour que la CNR ait donné son feu vert au remaniement. En

revanche et contrairement à la requête présentée, la révision de la norme SIA 469 « Conservation des ouvrages » n'a été reçue qu'à titre de proposition. Bien que l'on ne s'attende pas à des modifications fondamentales, il faut qu'une commission paritaire dûment constituée en assume la responsabilité.

Enfin, les propositions de projets suivantes ont été faites: nouveau règlement pour la compensation des variations de prix selon la formule du prix flottant, nouveau cahier technique « Objectifs de performance énergétique SIA » et révision de la norme SIA 380/3 « Isolations des conduites et réservoirs ». La CNR a approuvé ces propositions qui peuvent dès lors être développées.

Markus Gehri, responsable RP/
Communication SIA

LA VILLE SOUS LA VILLE

Organisée par la **sia** vaudoise, la **sia** centrale et l'EPFL, la journée « La ville sous la ville » a eu lieu le 12 octobre 2007 à l'EPFL. Réunissant une cinquantaine de personnes, son but était de présenter des concepts et des réalisations urbanistiques en rapport avec le sous-sol.

La journée a commencé par deux conférences se rapportant au projet « Deep City » du PNR 54. Donnée par Aurèle Parriaux et Pascal Blunier, la première a présenté les thèses principales du projet, en particulier l'approche « ressources multi-usages » (espace, géothermie, eaux de boisson, géomatériau) propre à cette recherche. La nécessité d'un aménagement du territoire tridimensionnelle a notamment été soulignée.

La seconde conférence, donnée par Vincent Kaufmann et Pierrick Maire, a traité de la perception du souterrain par les utilisateurs. Quelles différences ressentent les gens à se trouver dans

un vrai souterrain ou dans un « souterrain de surface », comme ces magasins totalement privés de lumière naturelle. A signaler qu'une enquête auprès de usagers des parkings souterrains de Genève vient d'être initiée.

La dimension économique de la construction souterraine a été abordée par Marco Feusi du bureau d'expertise *Wuest and Partner*. Ses expériences pratiques soulignent quelles sont les conditions financières qui décident de la réussite ou de l'échec d'un projet de développement commercial souterrain. Les différents usages du sous-sol sont hiérarchisés selon leur rendement économique. De gros contrastes existent entre les locaux commerciaux et les locaux de service, ainsi qu'en fonction de la localisation géographique des ouvrages.

La quatrième communication a été donnée par Pierre-Alain Rumley, directeur de l'Office du développement territorial (ARE). Il a relevé que, ces dernières années, la troisième dimension vers le haut a été introduite dans l'aménagement du territoire au niveau des projets de quartier; un effort doit aujourd'hui être fait pour tenir compte de la profondeur. L'ARE veut favoriser cette tendance, notamment dans la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Dans ce sens, l'ARE attend des propositions concrètes de mise en oeuvre de la part du projet « Deep City ».

C'est ensuite Olivier Français, municipal des travaux à Lausanne, qui a

démontré l'importance passée et future des tunnels urbains dans les infrastructures, prenant pour exemple les projets de Tridel et du m2. Ces infrastructures offrent de nombreux défis techniques, liés aux conditions naturelles mais aussi au bâti préexistant, en surface ou en souterrain. Selon lui, la gestion de l'information géographique en souterrain doit être améliorée et l'autorité politique doit jouer un rôle de plus en plus grand dans la coordination de l'espace souterrain.

Géologue dans le bureau *Gysi Leoni Mader AG*, Pirmin Mader a démontré comment on peut utiliser la troisième dimension pour « caler » intelligemment dans l'espace un nouveau stade de football: le Letzigrund. La mise en « bas-relief » du terrain a permis une meilleure insertion urbaine. Ceci a été possible en maîtrisant les problèmes délicats liés à la présence d'une nappe souterraine à protéger. Le nouveau stade du Letzigrund constitue en outre un exemple de réutilisation sur site des géomatériaux d'excavation.

Pour que les espaces construits en souterrain puissent être bien ressentis par leurs usagers, il faut absolument améliorer leur architecture. C'est ce qu'a démontré l'architecte Pierre von Meiss, auteur du livre « Vingt mille lieux sous les terres ». A quelques exceptions près, le constat pour les espaces actuels est en général très négatif. Selon lui, le travail de l'architecte ne devrait pas s'arrêter au niveau du sol, le sous-sol

étant souvent réduit à un espace purement technique. La valorisation d'espaces souterrains esthétiques, où l'on se sent bien et en sécurité, est une clé du déplacement de certaines activités actuellement en surface.

La journée et la table ronde qui ont suivi les conférences ont par ailleurs fait ressortir les points forts suivants :

- la coordination des usages du sous-sol, comme le préconise le projet « Deep City »;
 - il est étonnant que la prise en compte de la dimension souterraine du territoire, pourtant si évidemment nécessaire, n'ait pas été mise en place plus tôt;
 - le caractère fortement multidisciplinaire de l'approche a été souligné;
 - les calculs de comparaison économique entre la construction souterraine et en surface doivent aussi considérer l'amélioration des conditions en surface et les gains environnementaux;
 - l'acceptation des infrastructures en souterrain peut être améliorée par l'architecture, notamment en mettant en valeur les caractéristiques intrinsèques de l'espace souterrain. Par ailleurs, la fascination du souterrain pourrait être utilisée pour valoriser ces espaces.
- Toutes les présentations des conférenciers sont peuvent être téléchargées à partir du site du GEOLEP à l'adresse : <http://geolep.epfl.ch/page26785.html>

Aurèle Parriaux

Bulle

16-18 janvier 08
www.aqua-pro.ch

aqua pro

Hôte d'honneur

GAZIERS
ROMANDS
Westschweizer Gesindustrie

LE SALON DES PROFESSIONNELS DE L'EAU

HEURES D'OUVERTURE

Mercredi, Jeudi, Vendredi

9 00 - 17 00

aqua pro - p.a. Société d'exploitation Espace Gruyère SA
Case Postale 460 - 1630 Bulle - Tel. 026 919 86 50

